



Mission de l'Organisation des Nations Unies
pour la Stabilisation en République
démocratique du Congo

United Nations Organisation Stabilization
Mission in the Democratic Republic of Congo



NATIONS UNIES
DROITS DE L'HOMME
HAUT-COMMISSARIAT

PROTEGER

STABILISER

CONSOLIDER LA PAIX

NOTE DU BCNUDH SUR LES PRINCIPALES TENDANCES DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME AU COURS DU MOIS DE JUILLET 2016

Dans le cadre de son mandat, le Bureau Conjoint des Nations Unies aux Droits de l'Homme (BCNUDH) en République démocratique du Congo (RDC) assure une surveillance étroite de la situation des droits de l'homme à travers le territoire congolais et procède à des analyses des tendances relatives à cette situation dans le pays. Ces tendances sont régulièrement partagées avec les autorités congolaises afin qu'elles prennent les actions nécessaires, y compris traduire en justice les auteurs présumés des violations des droits de l'homme documentées par le BCNUDH, et sont présentées de manière mensuelle à la conférence de presse hebdomadaire des Nations Unies.

Durant le mois de juillet 2016, le BCNUDH a documenté 383 violations des droits de l'homme sur le territoire de la RDC, ce qui représente une baisse par rapport au mois de juin 2016 au cours duquel 422 violations avaient été enregistrées. Les provinces les plus touchées restent celles de l'est de la RDC avec 267 violations, à savoir les provinces du Nord-Kivu (144 violations), de l'Ituri (42 violations), du Haut-Uélé (35 violations), du Sud-Kivu (27 violations) et de la Tshopo (19 violations). Les provinces de l'ouest du pays ont enregistré 116 violations des droits de l'homme. Les types de violations les plus rapportés au mois de juillet 2016 sont les atteintes au droit à la liberté et à la sécurité de la personne (140 violations et 454 victimes), les atteintes au droit à l'intégrité physique (80 violations et 299 victimes), les atteintes au droit de propriété (62 violations) et les atteintes au droit à la vie (55 violations et 103 victimes), dont 20 violations et 24 victimes d'exécutions sommaires et extra-judiciaires par des agents de l'État.

Les agents étatiques (PNC, FARDC, ANR et autres autorités administratives) ont été responsables, sur l'ensemble du territoire de la RDC, de 60% des violations des droits de l'homme enregistrées durant le mois de juillet 2016, soit de 232 violations. Parmi les agents de l'État, les principaux auteurs des violations des droits de l'homme documentées au mois de juillet 2016 par le BCNUDH sont, à l'instar du mois précédent, les agents de la PNC qui sont responsables de 127 violations des droits de l'homme, ce qui représente presque un tiers du nombre total de violations des droits de l'homme enregistrées pour le mois en revue. Les militaires des Forces armées de la République Démocratique du Congo (FARDC) sont, quant à eux, responsables de 43 violations.

Au cours du mois de juillet 2016, dans les territoires affectés par le conflit, au moins 155 violations ont été commises par les combattants de tous les groupes armés confondus, et causé la mort d'au moins 69 civils. Parmi les groupes armés, Les combattants Maï-Maï de toutes les factions confondues ont commis au moins 33 violations des droits de l'homme¹ dans le territoire du Rutshuru au Nord-Kivu, dans celui de Wamba dans la province du Haut-Uélé et dans le territoire de Mambasa dans la province de l'Ituri. Il s'agit de neuf violations du droit à la liberté et à la sécurité contre 34 victimes, neuf violations du droit à l'intégrité physique contre 24 victimes, sept violations du droit à la propriété et six violations du droit à la vie ayant fait 14 victimes. Les combattants des FRPI ont été responsables de 30 violations des droits de l'homme dans le territoire d'Irumu,

province de l'Ituri, pour la plupart des pillages (13 violations du droit à la propriété), mais aussi des violations du droit à l'intégrité physique (neuf violations et 13 victimes), des violations du droit à la liberté et la sécurité de la personne (quatre violations et 19 victimes), des violations du droit à la vie (quatre violations et quatre victimes) et 17 victimes ont été soumises à des travaux forcés.

Au cours du mois de mai 2016, le BCNUDH a documenté 72 violations des droits de l'homme liées à la restriction de l'espace démocratique sur l'ensemble du territoire congolais. Ces violations des droits de l'homme ont été commises dans les provinces de la Tshopo (16 violations), suivie par les provinces du Haut-Katanga (12 violations), du Sud-Kivu (neuf violations), de Kinshasa et de Kasai-Central (sept violations chacune). Les violations les plus rapportées sont les atteintes au droit à la liberté et à la sécurité de la personne (23 violations), suivies par les atteintes à la liberté d'opinion et d'expression et à la liberté de réunion pacifique (17 violations chacune) et au droit à l'intégrité physique (huit violations). Les membres de partis politiques (47 victimes) et d'organisations de la société civile (10 victimes) ainsi que les professionnels des médias (12 victimes) sont les principales victimes desdites violations. Au total 760 violations des droits de l'homme en lien avec les restrictions de l'espace démocratique ont été documentées depuis le 1^{er} janvier 2015, dont 500 violations pour 2016.

Durant le mois de mai 2016, le BCNUDH a documenté 19 victimes adultes de violence sexuelle liée au conflit ce qui constitue une légère hausse par rapport au mois précédent (18 victimes). Dix femmes ont été violées par des militaires des FARDC, cinq par des combattants des Forces de résistance patriotiques de l'Ituri (FRPI), trois par des combattants des Raïa Mutomboki et une par un autre agent étatique.

Le BCNUDH note avec satisfaction que selon les informations mises à sa disposition, au mois de juillet 2016, au moins 10 militaires des FARDC et quatre agents de la PNC ont été condamnés pour des actes constitutifs de violations des droits de l'homme sur tout le territoire de la RDC.